

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019.

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, DAVAINÉ Alix, BERNARD Anne-Sophie, VERMARE Michelle, COLLEN Christian, FOURRICHON Annick, MAZZOTTI Cédric, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean Philippe, CHANDIOUX Georges, CUZOL Raphaële, VIVION Daniel, HUG Catherine.

Absent : BESSON Anthony

Absente excusée : VERMARE Michelle.

Pouvoirs : VERMARE Michelle a donné pouvoir à LE CALVE Jean-Philippe.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : BERJOT Valérie.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 27 novembre 2018.
2. Autorisation de convention de mise à disposition de données numériques avec ENEDIS.
3. Autorisation de signature de convention avec l'association du Pré Ratel.
4. Autorisation de signature de convention de mutualisation de police municipale.
5. Déclassement du logement pour utilité de service situé au 192 chemin du Bief.
6. Engagement de travaux suite à l'obtention de subvention au titre des amendes de police ;
7. Point sur les travaux.
8. Compte rendu des commissions communales et intercommunales.
9. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) AUTORISATION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES AVEC ENEDIS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'une convention, entre la Commune et ENEDIS, ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de la communication par Enedis à la collectivité, d'une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité concernant le territoire de la commune. Cette convention fixe les obligations de chacune des parties. La convention a une durée de trois ans à compter de sa signature. La communication des données est gratuite ainsi que sa mise à jour annuelle. La représentation informatisée des ouvrages est fournie à l'usage exclusif de la commune. Elle ne peut être ni reproduite, ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des conditions et obligations indiquées dans cette convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

3) AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU PRE RATEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'une convention, entre la Commune et l'Association Syndicale autorisée du Pré Ratel, ayant pour objet l'autorisation de passage en terrain privé appartenant à la commune, pour le projet de raccordement de l'ASA Pré Ratel au réseau collectif de la Plaine des Chères. L'ASA se voit contrainte de réaliser des travaux importants pour assurer la ressource en eau des 25 hectares irrigués sur la commune et

remédier à certains dysfonctionnements. Une canalisation passera sur la parcelle communale cadastrée B1885 d'une contenance de 242 m². Cette convention fixe les obligations de chacune des parties. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des conditions et obligations indiquées dans cette convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

4) AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MUTUALISATION DE POLICE MUNICIPALE

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait que l'article L-221 2-10 du Code Général des Collectivités territoriales et l'article L-512-1 du Code de la sécurité intérieure permettent de mettre en commun des agents de police municipale entre plusieurs communes. C'est sur ce fondement que la ville de Chazay d'Azergues souhaite mettre en place une convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay Marcilly d'Azergues et Lucenay. Afin de mettre en place ce service dès le 1^{er} avril 2019, il appartient aujourd'hui au conseil de délibérer sur le principe d'une convention de mutualisation de la police municipale de Chazay d'Azergues avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Marcilly d'Azergues et Lucenay par l'intermédiaire d'une mise à disposition d'agent et de matériels. Cette convention définit les modalités de mise à disposition des agents auprès des collectivités partenaires. Cette mise à disposition sera conclue à titre onéreux, les Communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Marcilly d'Azergues et Lucenay remboursant à la commune de Chazay d'Azergues le salaire et le matériel du personnel mis à leur disposition au prorata horaire de cette mise à disposition.

La convention de mise à disposition sera conclue pour la durée de maintien en poste au sein de la Mairie de Chazay d'Azergues du personnel mis à la disposition des communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Marcilly d'Azergues et Lucenay.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTENT la mise en place de la mutualisation de la Police Municipale entre les Communes de Chazay d'Azergues et de Belmont d'Azergues, Charnay, Marcilly d'Azergues et Lucenay,
- ACCEPTENT la mise en place de la convention de mise à disposition d'un agent de police municipale de la Commune de Chazay d'Azergues au profit des communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Marcilly d'Azergues et Lucenay à titre onéreux,
- AUTORISENT Madame le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces en découlant,
- INDIQUENT que les moyens seront mis en place au budget 2019 et suivants.

5) DECLASSEMENT DU LOGEMENT POUR UTILITE DE SERVICE SITUE AU 192 CHEMIN DU BIEF

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que par délibération du 3 février 2011, l'assemblée délibérante avait défini les emplois ouvrant droit à l'attribution de logement et avait décidé d'attribuer un logement pour utilité de service à l'emploi du policier municipal. Cet appartement est situé dans le local technique municipal au n°192 chemin du Bief. En raison de la mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont, Charnay, Marcilly d'Azergues, et Chazay d'Azergues, Madame le Maire propose au conseil municipal de déclasser ce logement. Ce logement étant situé dans le local technique, il est exposé à des nuisances aussi Madame le Maire propose de le louer sous forme de bail précaire pour une durée de trois ans. Cette formule permet à la commune de récupérer ce logement si d'éventuels aménagements du local sont envisagés.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et charge Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à ce déclassement.

6) ENGAGEMENT DE TRAVAUX SUITE A L'OBTENTION DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, le Conseil Général du Rhône lors de sa séance du 5 octobre 2018 a retenu la demande de subvention de LUCENAY au titre de la répartition 2018 du produit 2017 des amendes de police relatives à la circulation routière. Le projet retenu concerne la création d'un plateau ralentisseur afin d'améliorer la sécurité et la circulation piétonne sur la RD 30. La subvention s'élève à 4000 euros. A la demande des services préfectoraux, il convient désormais de confirmer l'engagement de faire réaliser les travaux correspondants, et d'accepter cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : confirme l'engagement de faire réaliser les travaux ci-dessus, accepte la subvention attribuée au titre de la répartition des amendes de police, décide que la recette sera inscrite au budget Communal.

7) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie, présente le compte rendu des travaux de voirie.

Les employés communaux ont sécurisé le mur en pierres blanches qui menaçait de s'écrouler le long de la RD 30, face au restaurant. Ils ont aussi montré leur savoir-faire en réalisant un magnifique muret surmonté d'un couvre mur en béton gris.

Par ailleurs, chaque année nous devons transmettre à la communauté de communes une sélection de voiries pour des travaux de réfection ou d'amélioration. Sur cette base, cette dernière réalise une étude de faisabilité et un premier estimatif. Cependant, il se trouve que sur la majorité de ces projets, nous sommes tributaires de travaux devant être réalisés en amont (trottoirs à la charge de lotisseur, assainissement, ...). Nous n'en avons donc pas la totale maîtrise. C'est la raison pour laquelle la commission voirie a sélectionné un nombre important de voies pour cette année, sachant que notre budget ne nous permettra pas de tout faire d'ici la fin de notre mandat, début 2020 :

Le haut du chemin du Creux de la Cure (trottoirs à la charge du lotisseur)

Le Chemin des écoliers (section à définir du chemin du creux de la Cure à l'impasse des Sports) (trottoirs à la charge du lotisseur)

L'impasse des Sports

La rue des Sports avec création d'un cheminement piétons

Le bas de la rue du Plantay avec création d'un cheminement piétons

L'impasse menant à la carrière

La rue du Centre avec création d'un cheminement piétons

La rue du Puits de la Ville (section à définir à partir de la rue de l'Ancienne Poste)

Les choix définitifs se feront donc en fonction des estimatifs de budget et de la réalisation des conditions préalables (travaux, lotisseurs ...).

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments, fait le compte rendu des travaux de bâtiments.

Mairie : Dans la salle des archives, l'éclairage a été modifié, deux pavés LED ont été posés.

A l'extérieur, un garage à vélos a été installé.

Déménagement : L' Age d'Or a déménagé de la salle Petit Gibus pour s'installer au rendez-vous des Carriers. Cette salle est partagée avec d'autres associations. La puissance du compteur électrique a été augmentée le 25 janvier 2019.

8) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Commission vie associative et animations communales :

Georges Chandioix expose que certaines manifestations (bal et cinéma) ont été réservées. Une réunion sera organisée pour prévoir les événements futurs.

Commission scolaire :

Valérie BERJOT indique que la commission a travaillé avec le conseil municipal d'enfants. Suite à leurs demandes, trois actions sont à l'étude : prévention routière, action caritative (collecte de vêtements ou banque alimentaire), création d'un potager biologique au printemps. Le changement de filets de cages de football a également été demandé. Les portes de la boîte à livres ont disparu, un nouveau mode de fermeture sera étudié.

Commission urbanisme :

Les travaux du Clos Teillère avancent bien, la démolition s'est bien passée. Le chantier du Clos des Ecoliers suit son cours.

C.C.A.S :

Anne-Sophie Bernard indique qu'elle a rencontré un représentant de Groupama qui lui a présenté la possibilité d'une mutuelle intercommunale. Cette mutuelle offre des tarifs préférentiels. Une réunion publique sera organisée à ce sujet le 21 mars à 18H30 à la salle des Pierres Blanches.

Anne- Sophie Bernard indique également que les premiers logements sociaux seront livrés en juillet. Des permanences avec les élus seront organisées dès le 9 février cependant les personnes doivent préalablement faire leur demande d'inscription.

9) QUESTIONS DIVERSES**Remerciements**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de remerciements d'administrés suite à la distribution du colis des anciens.

Madame le Maire remercie également les conseillers municipaux qui grâce à leur implication, ont permis le bon déroulement des vœux de la municipalité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.
Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 février 2019 à 20 heures.*